



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE PIERRE-BÉNITE ET 6ÈME SENS IMMOBILIER POUR LA PRISE EN CHARGE DE LA CONTRIBUTION COMMUNALE DEMANDÉE PAR ENEDIS POUR LA RÉALISATION D'UNE EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE DANS LE CADRE DU PERMIS DE CONSTRUIRE PC 06152 23 00003

L'an deux mille vingt trois, le trente mai, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 23/05/2023

Compte-rendu affiché le 31/05/23

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Monsieur Alexis MONTOLIU.

Rapporteur : Madame Marlène BONTEMPS

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Patrice LANGIN ; Marine BOISSIER ; Thierry DUCHAMP ; Ahlame TABBOUBI ; Maryse MICHAUD ; Jacques ROS ; Jean-Luc PAYS ; Anne DEMOND ; Dominique LARGE ; Max SEBASTIEN ; Nora BELATTAR ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Sandrine BELMONT ; Lionel RUFIN ; Marjorie MERCIER ; Oihiba DRIDI ; Marion LECLERE ; Alexis MONTOLIU ; Levana MBOUNI

ABSENT EXCUSÉ AVEC PROCURATION

Marcel GOLBERY Arrivée à 18h36 a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Eliane CHAPON Arrivée à 18h36 a donné procuration à Marine BOISSIER

Alain DONJON Arrivée à 18h36 a donné procuration à Wilfrid COUPE

Michèle CALVANO Conseillère suite à démission Roger MADJALANI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ

ABSENTS

Bernard JAVAZZO ; Claude MOUCHIKHINE ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Pierre-Marie MAUXION ; Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'instruction du Permis de Construire n°PC 06152 23 00003 relatif à la création d'un parc d'activités sur les parcelles AK276, 278, et 284, une extension du réseau basse tension de 148 mètres en dehors du terrain d'assiette est demandée par Enedis. Le montant de cette contribution, indiqué dans l'avis en date du 06 mars 2023, est de 24 777.88 euros HT.

Afin de financer l'extension de ce réseau électrique, il est convenu que :

- la Ville de Pierre-Bénite prenne à sa charge 4 063,93 €HT
- le restant du devis étant à la charge de 6ème SENS IMMOBILIER.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix POUR,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Ville de Pierre-Bénite et 6ème Sens Immobilier pour la prise en charge de la contribution communale demandée par Enedis pour la réalisation d'une extension du réseau électrique dans le cadre du Permis de Construire PC 06152 23 00003 ;

DIT que les crédits sont prévus au budget.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le

ID : 069-216901520-20230530-VILLE_2023DL029-DE



Le secrétaire de séance

Monsieur Alexis MONTOLIU



Jérôme MOROGE,
Maire,
Conseiller Régional